

**DANS LES COULISSES DE
LA JUSTICE BELGE**

FACE ■ AU ■ JUGE

PROPOS RECUEILLIS PAR
PAULINE CHAUDAT





SOMMAIRE

Introduction	9
--------------	---

Luc Hennart

« J'AI EU DE LA CHANCE DE DEVENIR JUGE, J'AURAIS PU TOUT AUSSI BIEN ME TRANSFORMER EN ASSASSIN »	16
« QUAND ON ARRIVE EN PRISON, ON ESSAIE SURTOUT DE SURVIVRE »	30

Sophie Morel

« JE NE SUIS PAS LÀ POUR JUGER UN DOSSIER, MAIS UN HUMAIN »	46
TRAFIC DE STUPÉFIANTS : DES PETITES MAINS À LA CRISE DU CRACK	61

Olivier Legrand

LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE : « LE TEMPS EST L'ENNEMI DE LA JUSTICE »	78
LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES : « IL FAUT RÉAGIR AVANT QUE CELA NE FINISSE DEVANT LA COUR D'ASSISES... OU AU CIMETIÈRE »	92

Denis Goeman

PROCUREUR DU ROI : « UN MÉTIER
PASSIONNANT MAIS EXIGEANT » 110

L'OUTRAGE À MAGISTRAT : « ÊTRE JUGE,
C'EST ENTRER DANS LES TRÉFONDS
DE L'ÂME HUMAINE » 122

Marco Ossena

30 CONDAMNATIONS DEVANT LE TRIBUNAL
DE POLICE : « PARFOIS, EXPLIQUER MIEUX,
C'EST AUGMENTER LA PEINE » 138

IVRESSE AU VOLANT : « LES PICOLEURS ONT
SOUVENT UN PROBLÈME PERSONNEL DE FOND,
AVANT DE SE METTRE À BOIRE » 150

Rudy Ghyselinck

« ALORS, CONCILIATION OU PAS CONCILIATION ? » 166

INFORMATISATION DE LA JUSTICE :
« LES JUGES NE PEUVENT ÊTRE REMPLACÉS
PAR DES ROBOTS » 181

Le mot de la fin 195

Lexique 199

INTRODUCTION

Nous nous trouvons place Poelaert. Une place emblématique, la plus grande de la capitale belge. Le mythique ascenseur de verre, le panorama sur le bas de la ville, la grande roue, le marchand de gaufres ambulant, des touristes en pagaille : rien ne manque au décor. Sur la gauche s'élève une immense bâtisse. Ceux qui la découvrent pour la première fois restent pantois face à son caractère imposant. Elle surplombe les environs et veille sur tout Bruxelles.

Cette partie surélevée de la ville est appelée le « Mont aux Potences ». Au Moyen Âge, on y exécutait les condamnés par centaines. Depuis l'abolition de la peine de mort, la potence a été remplacée par ce bâtiment gigantesque : le palais de justice. S'étendant sur une surface de 40 000 m², 17 ans furent nécessaires pour en terminer la construction, initiée en 1883. Une coupole qui culmine à cent mètres de haut, une salle des pas perdus pharaonique, plus de 250 locaux, 27 salles d'audience. Il est aujourd'hui encore le plus grand palais de justice au monde !

Enfin, s'il ne s'effondre pas d'ici peu ! En 1984, des travaux de restauration ont été initiés... et ne semblent pas près de s'achever. Depuis, des échafaudages recouvrent le Palais, qui ont eux-mêmes dû être restaurés en 2010. C'est dire l'étendue du travail !

Malgré son état, le bâtiment demeure un emblème de la ville, mais aussi de la justice, pilier fondamental de notre

démocratie aux côtés des pouvoirs exécutif et législatif. Il n'est donc pas surprenant qu'elle soit sur toutes les lèvres : dans les débats publics, dans les médias, au cinéma et même dans les discussions de comptoir. D'autant que la justice s'immisce à chaque coin de rue et recoin de notre quotidien : des conflits de voisinage aux infractions routières, en passant par les violences intrafamiliales, la fraude fiscale, le trafic de stupéfiants ou encore les homicides.

La plupart des citoyens n'y ont que rarement affaire au cours de leur vie, et la plupart espèrent s'en tenir à distance. Qu'on soit victime ou auteur, se rendre dans un tribunal rime souvent avec problèmes... qu'on préférerait éviter ! Entre les nombreux mythes qu'il charrie, ses procédures complexes et son jargon technique, le monde judiciaire peut paraître lointain, opaque, voire intimidant. Sans parler de l'image du juge, souvent perçu comme une figure austère et déconnectée, perchée dans sa tour d'ivoire. Pourtant, ce qui se joue derrière les hauts murs des tribunaux continue de fasciner, comme en témoignent les nombreux contenus qui traitent du sujet, avec plus ou moins de réalisme.

Les portes des palais de justice ne sont pourtant pas fermées. Elles sont même grandes ouvertes ! La plupart des audiences sont publiques et n'importe quel citoyen peut venir y assister, quand il le souhaite. Mais soyons réalistes : qui se réveille un matin avec l'irrésistible envie d'aller s'asseoir sur les bancs d'un tribunal ? Pas grand monde.

C'est en faisant ce constat qu'une idée commence à germer dans l'esprit de Julie Denayer, journaliste et productrice sur RTL : installer des caméras dans un tribunal pour montrer l'exact reflet de ce qui s'y passe. En 2014, un programme similaire existe en Flandre, mais on n'a jamais rien

vu de tel en Belgique francophone. Convaincue du potentiel d'une telle émission, elle assiste discrètement à plusieurs audiences. C'est au tribunal de police de Charleroi, où siège le juge Jean-Pol Martin, qu'elle fait ses premières visites. Ce choix n'est pas anodin : elle désire mettre en lumière le fonctionnement d'un lieu de justice où « monsieur et madame Tout-le-Monde » sont susceptibles de comparaître. Et quoi de plus représentatif que les infractions routières, dont sont en charge les tribunaux de police ?

Elle poursuit ensuite son exploration au Tribunal de première instance de Bruxelles, où les procédures accélérées, qui visent à réduire le délai de traitement des dossiers, viennent tout juste d'être mises en place par celui qui en est alors président : Luc Hennart, et son inséparable nœud papillon. Très vite, elle est touchée par leurs qualités humaines et leur bienveillance envers les justiciables. C'est décidé : elle leur propose de participer à la première saison de *Face au juge* ! Son objectif est clair : démythifier la justice belge, la rendre plus accessible et compréhensible, en reflétant fidèlement ce qui se passe dans les tribunaux. Le tout, sans verser dans le populisme ou le voyeurisme. Rapidement, cette recette rencontre un grand succès, rassemblant toujours plus de téléspectateurs chaque dimanche soir devant le petit écran.

Au fil des saisons, un lien de confiance s'établit et de nouveaux magistrats acceptent de participer à l'expérience, permettant ainsi de lever le voile sur d'autres juridictions wallonnes : la justice de paix de Mons et de Charleroi, le Tribunal de police de Verviers, le Tribunal de la jeunesse, ou encore le Parquet de Bruxelles et de Charleroi, notamment. Qui pourrait oublier l'affaire du micro-ondes ou encore celle

du « lancer de kebabs » au-dessus du mur de la prison de Haren, pour ne citer qu'elles ? Qu'elles suscitent l'émotion, l'indignation, l'identification ou même le rire, la force de l'émission réside dans la fine sélection des cas présentés à l'écran. Un travail de longue haleine.

Une année est nécessaire à la préparation d'une saison de *Face au juge*. Il faut parfois de longues heures de tournage pour dénicher l'affaire qui fera mouche : un prévenu truculent ou particulièrement touchant, une anecdote loufoque, une situation qui pourrait survenir à tout un chacun, etc. Chaque journée dans les tribunaux réserve son lot de surprises ! Julie Denayer n'a en effet aucune idée des cas qui seront jugés avant de franchir le seuil de la salle d'audience. Une fois les caméras, les micros et les kilomètres de câbles installés, il s'agit d'être patient... et se faire aussi discret que possible.

Dix ans après son lancement, *Face au juge* captive plus que jamais. L'audience exceptionnelle de l'émission en témoigne : 600 000 téléspectateurs en moyenne, avec des pics atteignant 800 000, ce qui en fait le magazine le plus regardé de la Belgique francophone, devant le JT. Un véritable phénomène de société !

Si le programme a permis de lever le voile sur le fonctionnement des tribunaux belges, le quotidien des juges recèle encore de nombreux secrets. Les audiences ne sont en effet que la partie émergée de leur travail et n'en constituent qu'une portion minime. Ensemble, partons donc à la découverte du Tribunal correctionnel de Bruxelles, du Tribunal de police de Verviers et de la Justice de paix de Mons, trois tribunaux belges emblématiques, afin de rencontrer six juges phares de l'émission : Luc Hennart, Sophie Morel, Olivier

Legrand, Denis Goeman, Marco Ossena et finalement, Rudy Ghyselinck. Des magistrats passionnés, dévoués à leur travail et qui se distinguent par leur humanité. De la préparation des audiences au rôle du procureur du Roi, en passant par le trafic de stupéfiants, l'enjeu des prisons, les violences intrafamiliales, l'arriéré judiciaire, les conflits de voisinage ou encore le fléau de l'alcoolémie au volant, levons le voile sur le quotidien de ces juges, leur parcours, leurs combats et les coulisses d'affaires emblématiques de l'émission.

Pour clarifier notre propos, vous trouverez en fin d'ouvrage un lexique reprenant les différents termes juridiques qui jalonneront notre exploration des tribunaux belges.

FACE AU JUGE

LUC HENNART

Luc Hennart a été juge pendant 35 ans avant de prendre sa retraite en 2021. Après avoir été juge d'instruction, il siège durant 15 années à la Cour d'appel de Bruxelles, préside la Cour d'assises puis devient président du Tribunal de première instance de Bruxelles durant 12 années. Convaincu de la nécessité d'une justice rapide et qualitative, il œuvre à la mise en place d'une chambre de procédure accélérée au Tribunal correctionnel de Bruxelles, initiative qui sera couronnée de succès. C'est dans cette chambre qu'on a pu observer son travail dans *Face au juge*.

Présent dans l'émission depuis ses débuts, il en demeure une des figures emblématiques. Reconnaisable à son légendaire nœud papillon, il est apprécié pour son franc-parler et son humanité, et s'est distingué à travers les nombreux combats qui ont jalonné sa carrière.



« J’AI EU DE LA CHANCE DE DEVENIR JUGE, J’AURAIS PU TOUT AUSSI BIEN ME TRANSFORMER EN ASSASSIN »

C’est au palais de justice de Bruxelles que le juge Luc Hennart a passé une grande partie de sa carrière. Et qu’il y ait passé autant de temps n’est pas dû au hasard ! « Quand j’ai choisi le droit, cela s’est fait assez naturellement. C’est en me replongeant dans certains événements de mon adolescence que je me suis rendu compte que manifestement, de nombreuses attitudes qui ont été miennes étaient fortement imprégnées par le sens de la justice. Le projet de devenir avocat a alors germé, fonction que j’ai exercée pendant 9 ans. » Ce qui est plus étonnant en revanche, c’est l’histoire de son entrée dans la magistrature. « En 1984, on assistait déjà à une forme de misère de la justice, notamment en raison du manque de juges. Il a alors été décidé que les avocats âgés de plus de 30 ans allaient être “assumés”, c’est-à-dire, siéger dans l’une ou l’autre affaire, aux côtés d’autres juges professionnels. » C’est ainsi que, le jour de ses 30 ans, Luc Hennart siège pour la première fois. Au cours de cette expérience, il rencontre des juges qui l’inspireront et lui donneront ce qu’il nomme lui-même le « feu sacré ». Pour lui, c’est une évidence ! Deux ans plus tard, il devient juge au Tribunal de première instance de Bruxelles. Il cumulera ensuite les expériences, en endossant les fonctions de juge d’instruction, conseiller à la Cour d’appel de Bruxelles, pré-

sident de la Cour d'assises et finalement, président du Tribunal de première instance de Bruxelles.

Aujourd'hui retraité, s'il y a un accomplissement dont le juge est particulièrement fier, c'est le travail qu'il a effectué afin de résorber l'arriéré judiciaire du Tribunal de première instance de Bruxelles. C'est que la situation y était particulièrement critique : le retard pour traiter les affaires était énorme, mais toutes les forces vives du tribunal étaient d'ores et déjà mobilisées. Malgré la pression du Ministre de la justice de l'époque, il était impossible de prendre en charge davantage de dossiers. Au fur et à mesure, à force de travail et d'efforts des juges et des greffiers, la situation a cependant fini par s'améliorer. Il a alors pris le parti de tester l'efficacité de ce qu'on appelle la « procédure accélérée » en tenant les audiences lui-même, et cela en parallèle de ses fonctions de président.

Grâce à la mobilisation de toutes les parties prenantes, et notamment une excellente interaction avec le procureur du Roi de l'époque, Jean-Marc Meilleur, la pertinence du recours à cette procédure est devenue évidente. « Quand j'ai terminé ma carrière de juge, toutes les audiences de cette chambre étaient clôturées. Ce que nous sommes parvenus à mettre en place, c'est ce qui m'a fait prendre conscience que la justice devait demeurer le maître des horloges, et non l'inverse. Le temps de l'intervention judiciaire doit être court, tout en demeurant qualitatif. »

Outre son dévouement à sa fonction et les différents combats qu'il a pu mener, le juge Luc Hennart s'est démarqué de par sa personnalité haute en couleur, que le grand public a découverte dès les premières saisons de *Face au juge*. « Je n'ai pratiquement regardé aucun épisode, mais ce qui m'est

revenu de manière récurrente quant à mes interventions, c'est l'humanité qui s'en dégageait. À mes yeux, le bon juge est celui qui reste avant tout un être humain, et pas simplement une institution. C'est un aspect que je n'ai eu de cesse de rappeler à l'audience : juger, c'est trouver comment on peut s'en sortir ensemble. Face aux justiciables, je ne suis pas un adversaire. Certes, je ne suis pas non plus un ami, mais je suis un interlocuteur avec lequel une forme de solidarité se met en place afin de trouver une solution. »

À ses yeux, pas de place pour les évidences ! « Quand je suis face à un prévenu qui a volé un téléphone dans les transports en commun par exemple, je me dis que moi, je n'ai jamais eu ce réflexe-là. Alors pourquoi cette différence entre lui et moi ? » Le juge a toujours essayé de comprendre ce qui, individuellement, poussait les prévenus à poser des actes répréhensibles. S'il a eu la chance d'avoir ce parcours, il aurait tout aussi bien pu, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, se transformer en assassin. « La nature humaine est ainsi faite qu'on marche sur un fil. On peut plus ou moins bien marcher dessus, aller du bon ou du mauvais côté. » Par ailleurs, il est un risque dont les magistrats doivent se prémunir : à force de voir des profils similaires et les mêmes infractions défiler, une espèce d'habitation à la narration se met en place. Il faut y être vigilant : une affaire n'est jamais tout à fait la même qu'une autre. Pour Luc Hennart, un bon juge est celui qui ira creuser au-delà des discours préformatés, pour découvrir les raisons profondes qui ont poussé le passage à l'acte de celui qui lui fait face. « C'est seulement à ce moment-là qu'on peut entamer un dialogue, une réelle compréhension de la personne et finalement, envisager des solutions d'une tout autre qualité avec l'intéressé. »

Reconnu pour son franc-parler et son pragmatisme, le juge n'hésite pas à dire haut et fort ce qu'il pense, parfois avec une touche d'humour. « Il est important de pouvoir rester soi, tant que cela se fait dans le respect des règles élémentaires : on ne tutoie pas, on s'adresse aux personnes en disant "Monsieur / Madame" et par leur nom. Et bien sûr, de temps en temps, on peut titiller, mais toujours avec courtoisie. »

Une façon de procéder qui marque... et qui a fait ses preuves ! Il lui arrive souvent d'être abordé par d'anciens condamnés qui lui expliquent avoir été bousculés par son intervention, mais qui, depuis lors, sont parvenus à s'extirper de la spirale délinquante. Comment ne pas se réjouir d'un tel dénouement ? Constaté que la vie reprend après le passage devant le juge.

Outre les personnes rencontrées sur le banc des prévenus, la notoriété du juge est importante auprès du grand public. Rares sont ceux qui ne reconnaissent pas son nœud papillon légendaire et son phrasé caractéristique. Un renom expliqué par ses nombreuses interventions médiatiques relatives à des sujets d'actualité brûlants, mais surtout grâce à sa participation à *Face au juge*, depuis les débuts de l'émission.

« À l'époque où Julie Denayer me propose de participer à la première saison, je ne connais pas du tout son travail. Rapidement, nous tombons d'accord : elle va exercer son métier, comme à son habitude, et moi le mien. J'autorise les équipes de RTL à venir planter leurs caméras dans la salle d'audience, et je considère que le reste leur appartient. » Si le juge dispose d'un droit de regard sur les épisodes avant leur diffusion, il n'en a jamais fait usage. « Je considérerais que cela n'était pas de ma responsabilité. Rien n'a jamais été modifié

ou supprimé à ma demande. Nous avons certes appris à nous connaître, mais jamais il n'a été question de connivence entre nous : l'émission est le pur reflet de ce qui se passe dans un tribunal, et en cela, c'est une très belle réussite de la part de Julie Denayer. Je me souviens d'ailleurs qu'après la diffusion de la première émission, ma fille m'a appelé, me disant qu'elle me trouvait exactement comme à la maison. » Après des années de collaboration fructueuse, le constat est plus que positif et le juge n'a jamais regretté d'y avoir participé, convaincu de son impact positif sur le grand public et sur sa collaboration, à l'image d'une justice efficace, plus humaine, limpide et transparente.

L'affaire qui va suivre est sans doute une de celles qui ont fait le plus de bruit, toutes saisons confondues. Si les équipes de RTL se sont toujours abstenues de tomber dans le voyeurisme, certains jugements ont plus marqué que d'autres. Parfois en raison de la gravité des faits, la présence d'un prévenu particulièrement touchant, mais aussi pour certaines affaires, en raison de leur caractère... incongru ! C'est le cas de celle qui va suivre, surnommée « l'affaire du micro-ondes ».



L'AFFAIRE DU MICRO-ONDES

Quelques semaines auparavant, Sophie Morel, alors procureur au Parquet de Bruxelles, procédait à l'audition de Khalid (prénom d'emprunt), suspecté de coups et blessures pour une sombre histoire de... micro-ondes. Le jeune homme nie vigoureusement les faits, mais la procureur décide tout de même de le renvoyer devant le Tribunal correctionnel. C'est ainsi que ce matin-là, Khalid doit se défendre face au juge Luc Hennart.

Alors que son dossier est appelé, il s'avance. Un autre homme se lève alors et lui emboîte le pas. Si les deux hommes se ressemblent, ce n'est pas un hasard : ils sont frères ! Khalid se dirige sur le banc de droite, tandis que le second s'assied à gauche. Ils confirment leur identité et le juge leur demande d'interchanger leurs places : Khalid est prévenu, et doit donc se trouver à gauche, tandis que son frère, victime, doit se placer à sa droite. Cette confusion réparée, la séance peut commencer.

Debout face au juge, Khalid semble penaud dans sa grosse doudoune, témoignant du froid qui s'est abattu depuis plusieurs jours sur la capitale. Sur sa tête, une casquette est vissée, ce qui n'a pas l'air de plaire au juge, attaché aux conventions et marques élémentaires de respect :

- *Est-ce que vous voulez bien, monsieur, enlever votre casquette ?* lui demande-t-il.

Khalid s'exécute bien volontiers. Le juge Luc Hennart récapitule alors les faits qui ont mené les deux hommes devant lui : une sombre histoire de micro-ondes, qui aurait dégénéré. Gravement dégénéré : Khalid est accusé d'avoir attaqué son frère avec un couteau.

— *Bien, monsieur, qu'est-ce que vous souhaitez me dire par rapport à ça ?*

Le prévenu prend la parole :

— *Mon frère m'a trouvé en train de chauffer quelque chose dans le four. Il est venu, il a sorti l'assiette du four, il l'a jetée par terre. Je lui ai demandé : pourquoi tu as fait ça ? Il m'a donné un coup dans mon œil. Mon œil était gonflé. Mais l'histoire du couteau, j'ai rien à voir avec le couteau. Moi je sais que lui, c'est mon frère, mais lui il ne sait jamais que je suis son frère. Moi...*

Le juge intervient afin de mieux comprendre la situation :

- *Qu'est-ce que vous voulez dire ?*
- *En fait, c'est pas possible de vivre avec son petit frère dans une même maison. Toujours il provoque des histoires, toujours il provoque des « n'importe quoi ».*
- *Mais donc, par rapport à ce que l'on vous reproche, vous dites que vous n'avez rien fait ?*
- *Mes proches, oui, oui, et ils ont raison.*
- *Non, non, pas vos proches ! Re-proche, répète le juge avec sérieux, en scindant les syllabes.*
- *Voilà, absolument.*

La confusion en reste là.

- *Donc vous dites quoi, que vous n'avez rien fait ?*
- *Oui voilà, je n'ai rien fait...*
- *... On va entendre ce que votre frère a à dire.*
- *... Je n'ai pas pris le couteau. Je n'ai pas créé des histoires. C'est lui qui m'a provoqué.*
- *Bien. Et vous, monsieur, quelle est votre version des faits ?*
demande le juge à la victime.
- *On a des problèmes de... micro-ondes, répond-il, laconiquement.*
- *Oui, oui, ça j'ai vu. Je vois que tout a démarré avec un problème de micro-ondes.*

Le juge reste patient et concentré pour essayer de démêler les tenants et aboutissants de cette affaire. La victime reprend :

- *Voilà. Je suis venu, j'ai regardé mon micro-ondes : il est sale. À chaque fois, moi je lui dis : « Quand tu mets quelque chose, après il faut nettoyer. » Moi j'ai acheté mon micro-ondes à 35 euros à Clemenceau. Il était nickel ! Moi je le dis carrément : je suis là pour la première fois, c'est à cause de lui ! Regardez, dit-il au juge, regardez mon CV et ton CV. Il pointe son frère du doigt. C'est pas pareil. Il n'aime que dormir... manger.*

Khalid intervient :

- *C'est pas le président qui t'a demandé où tu travailles, est-ce que tu dors... On ne te pose pas cette question. Moi, je viens de me marier, j'ai 25 ans. Et toi, tu as 42 ans. T'as rien fait encore toi, t'as gâché ta vie. T'as gâché ta vie et tu veux gâcher ma vie ! Ah non, ce n'est pas possible ! T'as déjà perdu 42 ans de ta vie.*

La procureur Sophie Morel ne peut s'empêcher d'esquisser un sourire face à l'aberration de la scène. C'est une véritable dispute de chiffonniers.

— ... *Laisse-moi faire ma vie tranquille !*

Luc Hennart intervient :

— *Monsieur, monsieur, monsieur...*

— *Je suis vraiment désolé, monsieur.*

— *Pas autant que moi... Encore que ceci me paraisse un rien surréaliste.*

Le frère de Khalid n'a pas supporté que son micro-ondes soit sale, ce qui a provoqué la bagarre... et les coups de couteau. Des coups que nie toujours Khalid. Le juge Luc Hennart tente de garder son sérieux.

— *Mais qu'est-ce qui explique... j'essaie de comprendre...*

La victime l'interrompt :

— *Moi je le dis carrément : laisse mon micro-ondes ! Il ne nettoie pas mon micro-ondes !*

— *Oui.* Le juge fait un geste de la main signifiant « passons ». *D'accord, votre micro-ondes.*

Khalid reprend la parole :

— *Le micro-ondes, ce n'est pas son micro-ondes.* Il fait non du doigt. *Il dit toujours « c'est mon micro-ondes ». Mais c'est quelqu'un qui lui a donné de l'argent pour aller le chercher. Ce n'est pas son micro-ondes !*

Le juge semble consterné. Il secoue la tête, ne sachant plus comment agir pour tirer quelque chose de cette absurde querelle. Il s'adresse à la procureur Sophie Morel :

- *Madame la procureur du Roi, vous allez m'expliquer le détail de tout ça parce que ça devient un peu compliqué...*
- *Je vais succinctement vous exposer les faits, dit-elle en se levant.*

Pour éclaircir cette histoire, elle lit le témoignage d'un ami du frère de Khalid, également présent le jour des faits :

- *« La victime a menacé Khalid en disant que s'il touchait le micro-ondes, il allait le tuer. »*

Khalid esquisse un large sourire et lève les mains, victorieux.

- *« Khalid aurait pris le couteau », donc le prévenu a bel et bien pris le couteau qui se trouvait dans un tiroir de la cuisine, et a menacé son frère en disant : « Si tu me touches, je ferai usage de ce couteau ». La victime a malgré tout foncé sur Khalid, qui était donc armé d'un couteau, afin de le frapper. Il est vrai qu'ils se sont battus, et que c'est probablement à ce moment-là que le couteau aurait blessé la victime. Qui présente une plaie superficielle à l'omoplate, ainsi que deux plaies superficielles à l'index.*

Elle s'arrête un instant avant de poursuivre :

- *Vu l'absence d'avocat, je dois quand même attirer l'attention de monsieur le juge, sur une potentielle provocation de la part de la victime. Qui a tout de même été relativement violente, tant dans ses propos que dans son attitude,*